

Nouveau plan de circulation

SYNTHÈSE DE VOS CONTRIBUTIONS

Depuis le 4 septembre 2025, l'adresse email jedonnemonavis@vertlepetit.fr invite les Vertois à contribuer afin d'affiner les aménagements au plus près de l'usage réel, suite au nouveau plan de circulation.

CONTRIBUTIONS DE SEPTEMBRE À NOVEMBRE 2025

OBJET	RÉPONSE	SUIVI
Plots gênants rue du général Leclerc	<i>Adaptation du positionnement</i>	Proposition retenue
Stop intersection ruelle Pichot - rue de la Garenne.	<i>Risque de nuisances supplémentaires pour les riverains par la création d'un bouchon.</i>	Proposition non retenue
Suppression du Stop intersection rue du général Leclerc/ruelle Pichot en provenance du centre-ville.	<i>Possibilité d'envisager un "Cédez-le-passage".</i>	Proposition retenue
Stop intersection rue du général Leclerc/ruelle Pichot en provenance d'Intermarché.	<i>Risque de nuisances supplémentaires pour les riverains par la création d'un bouchon. A tester.</i>	Proposition retenue
Limitation en "zone 30".	<i>Prise d'un arrêté municipal de "zone 30" sur l'ensemble de la ville.</i>	Proposition retenue
Dangerosité rond-point rue de la Ferme/ rue du général De Gaulle.	<i>Changement de régime de priorité : priorité à droite</i>	Proposition retenue
Passage piétons rue du général Leclerc/ rue Olympe de Gouges.	<i>A prévoir pour regagner rapidement la voie piétonne.</i>	Proposition retenue
Augmentation de la circulation ruelle Guignolle.	<i>Réunion de riverains pour réfléchir sur le schéma une circulation.</i>	Proposition retenue
Crainte de désertification des commerces de centre-ville.	<i>Mise en place de zone bleue pour favoriser la rotation des véhicules. Le maintien des commerces est aussi conditionnée par la valorisation et la fréquentation des Vertois.</i>	Proposition retenue
Dangerosité des deux places de stationnement devant la pharmacie.	<i>Possibilité de suppression ou de déplacement.</i>	Proposition retenue
Prolongement avec remontée rue de la Ferme - 2 ^{ème} axe.	<i>La loi du 1^{er} février 2005 oblige la réalisation de trottoirs accessibles. Objectif : sécuriser les déplacements doux jusqu'à Intermarché.</i>	Proposition non retenue
Impact écologique.	<i>La pollution existait sur l'ensemble du village. La présence de trottoirs sécurisés favorisent le déplacement piétons.</i>	

OBJET	RÉPONSE	SUIVI
Augmentation de la vitesse rue du général Leclerc / ruelle Pichot / rue du général De Gaulle.	<i>Des comptages vont être effectués prochainement.</i>	
Nuisances sonores augmentées.	<i>Prévoir aménagement de la rue du général De Gaulle. Matériaux composant la chaussée bruyants.</i>	Proposition retenue
Nuisances olfactives augmentée.	<i>Oui pour certains riverains</i>	
Attente plus long pour les véhicules en provenance du bourg.	<i>"Cédez-le-passage" ou retrait du marquage à prévoir.</i>	Proposition retenue
Sorties de garage débouchant sur la piste cyclable.	<i>Mobilier urbain à ajouter pour garantir la sécurité des vélos.</i>	Proposition retenue
Risques de bouchons en cas de livraison.	<i>Tout véhicule qui stationne sur la voie publique doit avoir une autorisation (arrêté municipal permanent de voirie)</i>	
Danger intersection rue du général De Gaulle / rue de la Liberté.	<i>Mise en place d'un miroir</i>	Proposition retenue
Inquiétudes sur la sécurité des piétons.	<i>Mise en place de passage piétons supplémentaires (rue de la Ferme, rue du général Leclerc, etc..).</i>	Proposition retenue
Absence de concertation préalable.	<ul style="list-style-type: none"> • 11/05/22 : Atelier N°1, • 8/06/22 : Atelier N°2 , • 29/06/22 : Réunion publique restitution ateliers , • Réunion de quartiers (dont Pichot, Garenne, Limousins le 19/11/22), • 5 et 6/07/23 : Présentation des esquisses. 	Proposition retenue
Communication claire sur les raisons et critères du changement.	<i>Vidéo de la concertation site internet municipal Application de la loi.</i>	
Transformer la rue du général Leclerc en zone de rencontre (zone 20, priorité piétons/ vélos, trottoirs sécurisés, double-sens cyclable).	<i>C'est possible car obligation légale, mais toujours avec trottoirs 1,40 m. Ajouter de la signalétique spécifique pour les vélos.</i>	Proposition retenue
Les plots de la rue du général Leclerc devraient être positionnés à gauche et non à droite.	<i>C'est une signalétique provisoire. Une modification interviendra prochainement.</i>	Proposition retenue
Danger pour traverser la rue du général De Gaulle pour les piétons notamment autour de l'arrêt de bus.	<i>Possibilité d'ajouter des passages piétons derrière l'arrêt de bus voire à un autre emplacement.</i>	Proposition retenue
Circulation alternée rue du général Leclerc.	<i>La mise en place des feux risquent d'encombrer des intersections (Rue Pasteur/ rue Bouchet - Rue Amand Louis/ rue de la Liberté). Interdit par le code de la route "Chapitre V Article R415-2".</i>	Possible en cas de situations ponctuelles et impérieuses
Trafic inadapté de véhicules empruntant le chemin de la Jalais.	<i>Compte-tenu du nombre de riverains et de la qualité du chemin, une interdiction de circuler (sauf pour les riverains) est préssentie.</i>	Proposition retenue